

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville,
le 7 novembre 2011 à 20 h 00.**

PRÉSENTS : **Marie-Claude Bourbeau, conseillère**
 Mario Godbout, conseiller
 Lawrence Cassista, conseiller
 Bruno Guilbault, conseiller.
 Lucie Racine, conseillère
 Jean-François Labranche, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

**Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre
de directeur général et secrétaire-trésorier.**

PUBLIC : **5**

2011-11-527 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire de 7 novembre 2011 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20 heures 00 avec l'ordre du jour ».

2011-11-528 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion du 7 novembre soit adopté tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier et en y ajoutant les points suivants :

- 11.13 : Contrat d'entretien ménager
- 11.14 : Mobilier de bureau pour la réception
- 11.15.1 : Rue Fillion : Arpentage de l'emprise
- 11.15.2 : Rue Fillion : Inspection télévisée des conduites pluviales
- 11.15.3 : Rue Fillion : Demande de CA au MDDEP
- 11.16 : Promotion du Mont-Sainte-Anne
- 11.17 : Route des Carrières- Attitude du MTQ

2011-11-529

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2011

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 3 octobre 2011 tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier et en y apportant une correction à la résolution #2011-10-511 pour y lire « 3 octobre » au lieu de « 6 septembre » et autres petites coquilles ».

2011-11-530

ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

CONSIDÉRANT l'article 955 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le maire doit prononcer son discours au moins 4 semaines avant l'adoption du budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte le dépôt du rapport du maire tel que présenté par monsieur le maire, Marc Dubeau. Ledit rapport sera distribué à la population de Saint-Joachim par envoi postal vers le 18 novembre ».

2011-11-531

RÉSOLUTION POUR APPROUVER LES PLANS D'INGÉNIEUR POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE FILLION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a donné le mandat à la firme DESSAU de produire les plans et devis pour les travaux de réfection de la rue Fillion;

CONSIDÉRANT QUE la firme DESSAU est à l'étape des plans à être soumis au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil de Saint-Joachim approuve les plans soumis par nos ingénieurs en date du 25 octobre 2011 tel que préparé par monsieur Yves Durand, ingénieur ».

2011-11-532

ADOPTION DU RÈGLEMENT #347-2011

Le règlement numéro 347-2011 a pour objet de mettre en place un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de Saint-Joachim

ATTENDU QU'IL est obligatoire d'adopter un code d'éthique et de déontologie en vertu de la Loi;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de la dernière assemblée pour annoncer la mise en place de ce code;

ATTENDU QUE les élus de la municipalité ont suivi une formation le 22 octobre dernier comme le prévoit la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le règlement #347-2011 intitulé : « Règlement numéro 347-2011 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Joachim ». Ledit règlement faisant partie de la présente comme si au long reproduit ».

2011-11-533

OFFRE DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 254-97

ATTENDU QUE le solde du règlement d'emprunt #254-97 arrive à échéance le 21 novembre 2011 pour un refinancement;

ATTENDU QUE le Centre financier aux entreprises de la Capitale Desjardins nous a déposé une offre de refinancement le 17 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte l'offre qui est faite par la Caisse Populaire Desjardins Mont-Ste-Anne, pour un emprunt de 21 800\$ en vertu du règlement #254-97, pour une période de cinq ans comme suit :

CAPITAL	INTÉRÊT	DATE
4 000\$	3,89%	21-11-11
4 200\$	3,89%	21-11-12
4 400\$	3,89%	21-11-13
4 500\$	3,89%	21-11-14
4 700\$	3,89%	21-11-15

QUE le capital et les intérêts seront payables annuellement à la Caisse;

QUE copie de ladite résolution soit transmise au Ministère des Finances et à la Caisse Populaire Desjardins Mont-Ste-Anne ».

2011-11-534

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #254-97

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim se propose d'emprunter un montant de 21 800\$ pour refinancer le solde du règlement d'emprunt # 254-97;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE l'emprunt se renouvellera le 21 novembre 2011 pour 5 ans au taux de 3.89%;

QUE les intérêts seront payables semi- annuellement;

QUE le capital sera remboursé comme suit :

4 000\$
4 200\$
4 400\$
4 500\$
4 700\$

QUE la cédule d'amortissement soit annexée à la présente pour en faire partie comme si au long récitée ».

2011-11-535

OCTROI DU CONTRAT SUITE À LA DEMANDE ET L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LES DÉCHETS DOMESTIQUES

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte des déchets domestiques de la municipalité arrive à échéance le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a conclu avec la Ville de Beaupré une entente dans le but de demander des soumissions conjointement pour l'adjudication de contrats;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités ont procédé à l'ouverture des soumissions le 3 novembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accorde à Sani-Terre Environnement Inc. le contrat de collecte des matières résiduelles dans le cadre de l'appel d'offres regroupé avec la Ville de Beaupré pour les déchets domestiques;

QUE soient autorisés messieurs Marc Dubeau, maire et Roger Carrier, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité, ledit contrat d'une durée de 5 ans;

QUE la soumission déposée le 3 novembre 2011 fait partie de la présente

résolution comme si elle était au long récitée ».

2011-11-536

ADOPTION DES COMPTES RÉGULIERS DU MOIS

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 4 novembre 2011 pour les chèques numéros : 1100504 à 1100577 pour un montant de 227 011,56\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

2011-11-537

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #346-2011 POUR LA RÉFECTION DU PONCEAU DE LA ROUTE DES CARRIÈRES

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt #346-2011 a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 28 septembre 2011;

ATTENDU QUE le directeur général a invité deux institutions financières pour nous soumettre leur taux d'intérêt pour le financement temporaire de cet emprunt;

ATTENDU QUE le Centre financier aux entreprises de la Capitale Desjardins nous a déposé une offre de financement le 20 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte l'offre qui est faite par la Caisse Populaire Desjardins Mont-Ste-Anne, pour un emprunt temporaire maximum de 367 600\$ au taux préférentiel plus un quart pourcent, soit 3.25% au moment de la proposition;

QUE soit autorisé le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Joachim le contrat de crédit variable dès que les montants à déboursier à l'entrepreneur seront dus;

QUE soient fournis au prêteur les documents prévus aux modalités de prêt, soit le règlement d'emprunt #346-2011; la résolution #2011-09-493 et la lettre d'approbation du règlement par le ministère;

QUE copie de ladite résolution soit transmise à la Caisse Populaire Desjardins Mont-Ste-Anne ».

2011-11-538

PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – DÉPÔT AU MAMROT

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs du « Groupe DESSAU » ont reçu le mandat le 20 décembre 2010 (résolution # 2010-12-276) de faire la mise-à-jour du plan d'intervention de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la programmation 2011, Rapport préliminaire, a été

déposée le 31 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE les corrections ont été apportées au document suite aux rencontres de travail avec nos ingénieurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte les recommandations du Groupe DESSAU suite au dépôt de la Programmation 2011, Rapport préliminaire, août 2011, du Plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures municipales;

QUE ce plan d'intervention soit déposé au MAMROT afin que les résultats obtenus permettent d'appuyer notre programmation à être soumise au ministère dans le cadre de la récupération de la subvention de la taxe sur l'essence ou de tout autre programme d'aide financière pouvant provenir du ministère pour tout projet relatif au remplacement de conduites d'eau potable ou d'égout sanitaire ou d'infrastructure en alimentation d'eau potable (réservoir, etc.);

QUE soit budgété au Programme triennal d'immobilisation les sommes qui sont mentionnées au tableau 12 de ce document, soit 1 512 000\$ pour les interventions proposées par nos ingénieurs;

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Laurent Lessard, ministre aux Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du Territoire, ainsi qu'à madame Pauline Marois, députée du comté de Charlevoix et Chef de l'Opposition officielle à l'Assemblée Nationale du Québec ».

2011-11-539

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES « 2012 » L'OMH DE SAINT-JOACHIM

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve les prévisions budgétaires « 2012 » de l'OMH de Saint-Joachim au montant de 58 437\$ telles que présentées;

QUE la contribution municipale pour le déficit à répartir s'élève à 1 653\$ pour la prochaine année;

QUE ledit document daté du 4 octobre 2011 fait partie des présentes comme si au long reproduit ».

2011-11-540

AUTORISATION DE PAIEMENT PROGRESSIF SELON LES RECOMMANDATIONS DE L'INGÉNIEUR- PONCEAU ROUTE DES CARRIÈRES

ATTENDU QUE la municipalité a accordé un contrat à la firme « DRAINEXC INC » pour les travaux d'infrastructures de la réfection du ponceau de la

Route des Carrières;

ATTENDU QUE notre firme d'ingénieurs nous fera les recommandations de verser un paiement progressif à l'entrepreneur suite aux travaux qui auront été réalisés;

ATTENDU QUE ces paiements seront faits en fonction des budgets prévus pour l'exécution des travaux mentionnés au bordereau des quantités;

ATTENDU QUE nous retiendrons une somme de 10% sur le montant total des travaux;

En conséquence, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le versement des paiements progressifs qui seront recommandés par notre ingénieur dans le cadre des travaux de réfection du ponceau de la Route des Carrières;

Que de ces sommes, un montant représentant 10% du total des travaux sera retenu comme mentionné dans ladite recommandation de paiement;

QUE ces dépenses seront payées à même les montants prévus lors du décret des travaux prévus au règlement #346-2011 ».

2011-11-541

APPROBATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN PROPOSÉ PAR LE MTQ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'HIVER ET D'ÉTÉ

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec, en partenariat avec la municipalité de Saint-Joachim convienne de l'application des devis identifiés au dossier #7107-11-4411;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a conclu avec le MTQ de nouveaux tarifs pour la réalisation de travaux d'hiver et d'été;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim approuve le contrat d'entretien pour la réalisation de travaux d'hiver et d'été, conformément au devis mentionnés au dossier # 7107-11-1411 et aux nouveaux tarifs convenus avec le ministère des transports du Québec;

QUE soient autorisés messieurs Marc Dubeau, maire et Roger Carrier, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité, ledit contrat;

QUE les devis en date du 7 novembre 2011 font parties de la présente résolution comme s'ils étaient au long récités ».

2011-11-542

**PÉRIODE DE PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE
MONSIEUR GUY BOLDOC PENDANT SON ABSENCE POUR MALADIE**

CONSIDÉRANT QUE le médecin spécialiste de monsieur Guy Bolduc lui a remis un billet de congé de maladie pour une période indéterminée le 8 août 2011;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bolduc a été embauché le 8 novembre 2010 et que sa période de probation était d'un an;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le prolongement de la période de probation de monsieur Bolduc pour une période de trois mois à compter de son retour au travail qui est prévu pour le printemps 2012 ».

2011-11-543

FORMATION DE L'ADMQ – SÉLECTION DES FOURNISSEURS

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE monsieur Roger Carrier, Directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité soit et est autorisé à participer à la formation « sélection des fournisseurs » de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra sur le web;

QUE l'inscription de 70\$ sera défrayée par la municipalité».

2011-11-544

**Autorisation d'encaisser des chèques émis au nom de la municipalité de
Saint-Joachim en paiement de constats d'infractions**

CONSIDÉRANT QUE la Cour municipale de la MRC de La Côte-de-Beaupré traite et reçoit tous les paiements découlant des constats d'infraction émis sur son territoire y compris celui de la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE la Cour municipale reçoit des chèques émis à l'ordre de la municipalité de Saint-Joachim et qu'elle ne peut procéder à l'encaissement d'un tel chèque;

CONSIDÉRANT QUE la Cour municipale doit alors procéder à l'envoi de ces chèques à la municipalité de Saint-Joachim afin qu'ils soient endossés et retransmis, par la suite, par courrier à la Cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE ce processus entraîne des délais et des coûts administratifs supplémentaires tant pour la Cour que pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce même processus entraîne également un danger po-

tentiel de perte de courrier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«QUE la municipalité de Saint-Joachim autorise la Cour municipale de la MRC de La Côte-de-Beaupré à encaisser des chèques émis à l'ordre de notre municipalité pour le paiement de constat d'infraction;

QUE la MRC de La Côte de Beaupré transmette la présente résolution à la Caisse Desjardins du Petit-Pré afin que cette dernière accepte lesdits chèques pour et au nom de la Cour municipale de la MRC de La Côte-de-Beaupré.»

2011-11-545

Autorisation d'encaisser des chèques émis au nom de la municipalité de Saint-Joachim en paiement de la « PETITE CAISSE »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joachim émet périodiquement des chèques pour renflouer sa « Petite caisse »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soient autorisés monsieur Roger Carrier, directeur général et/ou madame Sylvie Tremblay, secrétaire-trésorière adjointe, à changer les chèques émis à l'ordre de « Petite Caisse » pour notre corporation municipale;

QUE le montant de ces chèques n'excèdera jamais plus de 200\$;

QUE la Municipalité s'engage à se tenir responsable de toute réclamation à l'égard de ces effets et ce, sans recours contre la Caisse populaire Desjardins du Mont-Sainte-Anne ».

2011-11-546

CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE DE L'HÔTEL DE VILLE, DU CENTRE DES LOISIRS ET DU GARAGE POUR 2012

CONSIDÉRANT QU'IL est opportun de retenir les services de « Janiel plomberie chauffage » pour la saison 2011-2012 pour l'entretien de nos systèmes de chauffage à l'huile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte le contrat d'entretien mécanique de la firme « Janiel plomberie et chauffage » pour 2011-2012,

pour l'hôtel de ville, le Centre des Loisirs et le garage municipal;

QUE soient achetés trois plans d'entretien préventif au montant de 165,95\$ + taxes chacun;

QUE soit autorisé le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité les contrats d'entretien mentionnés plus haut ».

2011-11-547

MOTION DE FÉLICITATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2011 du Festival qui s'est déroulée du 7 au 10 octobre a connu un franc succès;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tient à souligner le travail exceptionnel du conseil d'administration et des bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Saint-Joachim désire féliciter toute l'organisation de la 18^e édition du Festival de l'Oie des Neiges pour son implication dans cet événement populaire et plus particulièrement les membres du conseil d'administration pour leur grand dévouement et leur disponibilité ».

2011-11-548

APPUI À L'ORGANISME DU BASSIN VERSANT CHARLEVOIX-MONTMORENCY

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency (OBV-CM) est en place depuis 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Saint-Joachim apporte son appui aux organismes de bassins versants du Québec dans leur demande de financement afin d'être en mesure de mettre en œuvre les Plans directeurs de l'eau pour chacun des bassins versants au Québec ».

2011-11-549

CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT QUE le contractant pour l'entretien ménager a fait défaut de remplir son contrat adéquatement;

CONSIDÉRANT QUE l'hôtel de ville est un édifice public et que cet endroit se doit d'être tenu propre au plan esthétique et sanitaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit autorisé monsieur Roger Carrier, Directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité à demander des prix pour les services d'entretien ménager à au moins deux fournisseurs;

QU'IL soit également autorisé à accorder le contrat d'entretien ménager sur une base hebdomadaire au plus bas soumissionnaire conforme pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville, et sur demande, du Centre des loisirs et de la salle municipale ».

2011-11-550

RUE FILLION – ARPENTAGE DE L'EMPRISE

CONSIDÉRANT QUE nos ingénieurs nous recommandent de procéder à l'arpentage de l'emprise de la rue Fillion afin de finaliser les plans devant servir pour l'appel d'offres et la réalisation des travaux de la rue Fillion en 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit demandé au groupe DESSAU de préparer une demande de proposition à deux firmes d'arpentage pour la localisation du cadastre dans l'emprise de la rue Fillion;

QUE soit autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier, à accorder le contrat d'arpentage au plus bas soumissionnaire conforme suite aux recommandations de nos ingénieurs ».

2011-11-551

RUE FILLION – INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'ÉGOUT PLUVIALES

CONSIDÉRANT QUE nos ingénieurs nous recommandent de procéder à une inspection télévisée des conduites d'égout pluviales de la rue Fillion afin de finaliser les plans devant servir pour l'appel d'offres et la réalisation des travaux de la rue Fillion en 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit demandé au groupe DESSAU de préparer une demande de proposition à deux firmes d'inspection par télévision pour faire la vérification des conduites de la rue Fillion;

QUE soit autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier, à accorder le contrat d'inspection télévisée au plus bas soumissionnaire conforme suite aux recommandations de nos ingénieurs ».

2011-11-552

RUE FILLION – DEMANDE DE C.A. AU MDDEP

CONSIDÉRANT QUE nos ingénieurs nous recommandent de procéder à une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP pour les travaux de la rue Fillion afin de pouvoir lancer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de la rue Fillion en 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit autorisé le groupe DESSAU à présenter une demande de certificat d'autorisation pour le projet de réfection de la rue Fillion au MDDEP et que soit confirmé l'engagement de transmettre au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, à la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux selon l'autorisation accordée;

QUE soit autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier, à émettre le chèque au nom du MDDEP pour accompagner la demande de certificat lorsqu'elle aura été complétée par nos ingénieurs ».

2011-11-553

PROMOTION DU MONT-SAINT-ANNE

CONSIDÉRANT QUE la station Mont-Saint-Anne désire mettre en place un partenariat au bénéfice des résidents de Saint-Joachim;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit approuvée l'entente de partenariat avec la station Mont-Sainte-Anne concernant l'offre transmise par monsieur Louis Desjardins le 7 novembre;

QUE soit autorisée la vente de la carte « acXions » au coût de 56\$ plus taxes aux résidents;

QU'en échange, la station du Mont-Sainte-Anne remettra à la municipalité pour sa collaboration pour les 10 premières cartes qui seront vendues, la somme de 560\$ à un organisme que la municipalité aura identifié;

QUE la station MSA fera la promotion dans les médias auprès de la population de la Côte-de-Beaupré ».

2011-11-554

ROUTE DES CARRIÈRES – ATTITUDE DU MTQ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté lors de sa réunion du 6 septembre une résolution informant le ministre des Transports que la municipalité entreprenait d'urgence la réfection d'un ponceau de plus de 200 mètres sur la Route des Carrières;

CONSIDÉRANT également que ce ponceau avait été construit par le ministère des Transports il y a une soixante d'années et qu'il a été cédé à la municipalité dans le cadre de la Réforme Ryan sans aucune aide financière appropriée à l'époque pour maintenir cette infrastructure en bon état;

CONSIDÉRANT QUE la Route des Carrières est utilisée comme voie d'accès pour relier la population de Saint-Joachim habitant au Sud à la population de la Route 138 habitant au Nord de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette route sert à boucler le réseau routier de la municipalité et qu'elle n'aurait jamais dû être cédée à la Municipalité par le ministère étant donné que c'est une collectrice et qu'elle nous relie à nos ressources naturelles (Sablière L.T.);

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a fait des travaux importants sur la Route 138, de part et d'autre de cette intersection avec la Route des Carrières;

CONSIDÉRANT QUE les ouvrages du ministère amèneront une quantité plus importante d'eau de ruissellement et ceci plus rapidement qu'auparavant;

CONSIDÉRANT QUE le ministère n'a pas cru opportun d'informer les autorités municipales de la réfection de ce tronçon de la Route 138, malgré l'investissement de quelques millions de dollars, ni des changements apportés à l'augmentation des débits d'eau qui passeront par le ponceau que la Municipalité est en train de refaire;

CONSIDÉRANT QUE vu l'urgence des travaux, la Municipalité a été contrainte de procéder rapidement pour faire exécuter lesdits travaux de réfection et qu'elle a dû emprunter des sommes considérables compte-tenu de l'ampleur des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports n'a pas pris en considération l'aide financière demandée par la Municipalité et n'a même pas accusé réception de notre demande de rencontre pour avoir l'opportunité d'échanger sur la situation d'urgence à laquelle nous étions confronté et sur la capacité de payer de nos citoyens;

CONSIDÉRANT QUE notre dossier semble moins visible que le dossier des « grandes marées » ou celui des « inondations de la vallée du Richelieu » ou encore de l'effondrement de certains viaducs;

EN CONSÉQUENCE,

ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit demandé au ministre des Transports du Québec de réévaluer la situation à laquelle notre Municipalité est confrontée financièrement;

QUE soit demandé au ministère de reprendre à sa charge l'entretien de la Route des Carrières considérant que cette dernière n'aurait jamais dû être cédée à la Municipalité;

QUE copie de cette résolution soit adressée au ministre des Transports, monsieur Pierre Moreau, au ministre responsable de la Capitale Nationale, monsieur Sam Hamad, à la Députée de Charlevoix et Chef de l'Opposition officielle, madame Pauline Marois et au Député de Montmorency, monsieur Raymond Bernier ».

2011-11-555

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2011

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 7 novembre 2011 à 20h45 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Roger Carrier, directeur général
et secrétaire-trésorier